



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
03 DEC. 2019

DIEKIRCH, le 03 décembre 2019

Caserne Grand-Duc Jean
B.P. 166
L-9202 DIEKIRCH
☎ : (+352) 26809-1
Fax : (+352) 26803418

Ref No : AL/CEMA/3341/19
Class No :

Objet : Evolution professionnelle de l'Adjudant-Chef Schleck
V/Ref : %

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée

à

Monsieur le Ministre de la Défense

Monsieur le Ministre,

Avant de commencer, il me tient à cœur de réaffirmer que le respect des libertés syndicales constitue un droit qui est respecté en tout temps et en tout lieu au sein de l'Armée.

Je tiens donc à vous envoyer par la présente l'évolution des discussions au sein de l'Armée en relation avec l'évolution professionnelle et militaire de l'AdjCh Schleck.

La chronologie de la procédure d'évolution de M. Schleck a débuté début mai 2019 par la prise de contact pour l'entretien individuel avec le chef hiérarchique, à faire obligatoirement dans le cadre de la gestion par objectifs (introduite en 2015 par la réforme de la fonction publique).

Le premier rendez-vous a essentiellement pour objet de discuter de part et d'autre le plan de travail, la description des tâches et d'examiner la réalisation des objectifs, dans le but d'optimiser le fonctionnement du travail.

Un formulaire pré-imprimé, établi par le Ministère de la Fonction publique, est rempli ensemble, dressant le bilan de la période de référence et permettant à l'agent notamment d'exprimer son niveau de satisfaction de son lieu de travail.

En cas d'accord sur le formulaire rempli, l'agent et le chef signent le document qui est ensuite transmis au service des ressources humaines. Jusqu'avant signatures, il s'agit d'une ébauche qui peut faire l'objet de modifications.

Le premier rendez-vous avec l'AdjCh Schleck dans ce contexte a eu lieu en date du 15 mai 2019. En raison du nombre d'années passées par l'AdjCh Schleck au Bureau d'Information de l'Armée (BIA), une évolution à un autre poste a été envisagée conformément au système de rotation pratiqué par l'Armée, qui est destiné à permettre la transmission de l'expérience acquise à d'autres personnes, donc à permettre un « retour d'expérience ».

En outre, un poste à responsabilité n'étant pas prévu pour l'emploi actuel, une évolution est nécessaire pour que le concerné puisse accéder à un tel poste.

Par ailleurs, comme le Bureau d'information de l'Armée s'adresse surtout aux jeunes, leur interlocuteur pour fournir des renseignements en vue du recrutement est de préférence également plus jeune, ceci pour évidemment faciliter le contact.

Aussi, l'AdjCh Schleck a-t-il été informé qu'un rendez-vous avec le département des ressources humaines était prévu pour discuter d'un éventuel futur poste.

Les discussions au cours des trois rendez-vous qui ont suivi dans le cadre du volet « entretien individuel » se sont déroulées de manière constructive.

À l'issue du quatrième échange qui a eu lieu le 3 juin 2019, le formulaire a été signé par l'AdjCh Schleck ainsi que son supérieur hiérarchique.

Je dois insister sur le fait qu'une décision d'évolution n'a toujours pas été prise à l'heure actuelle. En effet, la procédure administrative écrite ne pourra être entamée qu'une fois la nouvelle version de l'organigramme modifié ait été validée par le ministre de la Défense.

En outre, le 15 mai déjà lors d'une entrevue avec l'officier responsable du personnel de carrière l'AdjCh Schleck a été informé qu'au vu du principe de rotation du personnel et du besoin en sous-officiers de son ancienneté, il était envisagé de le désaffecter de son poste à court terme.

A ce moment, un poste au sein du département budget et finances à Diekirch lui était proposé.

Il a alors fait valoir que sa fonction actuelle lui permet de ne pas faire usage de tous ses jours de congés syndicaux qui lui reviennent et qu'une fonction à Diekirch l'amènerait à prendre plus de congés syndicaux et donc à être moins présent à son poste.

Par après, pour prendre en compte ses revendications, un autre poste, notamment celui du chef du bureau d'ordre de l'Armée à l'état-major à Luxembourg lui a été proposé. Sur ce il a indiqué être d'accord avec la proposition.

Entre septembre 2019 et le 02 décembre 2019, le Col Grisius, Chef d'état-major adjoint a assisté à plusieurs réunions de coordination avec l'AdjCh Schleck dans le cadre de ses futures fonctions en tant que chef du bureau d'ordre de l'Armée, point de contact pour le nouveau bâtiment et point de contact pour la sécurité dans la fonction publique. A aucun moment, l'AdjCh Schleck n'a laissé entendre que la fonction envisagée pour lui en tant que responsable du bureau d'ordre de l'Armée pourrait poser un quelconque problème en relation avec ses activités syndicales.

Bien au contraire, il exprimait sa satisfaction de pouvoir continuer à occuper un poste à l'EMA à Luxembourg étant donné que cela l'arrangeait d'un point de vue familial.

Finalement, au vu des assertions faites lors de la conférence de presse de la CGFP, notamment en relation avec une éventuelle incompatibilité, il y a lieu de relever que l'actuel chef du bureau d'ordre de l'Armée était également représentant syndical et n'a jamais fait valoir un quelconque problème.



Alain DUSCHENE
Général